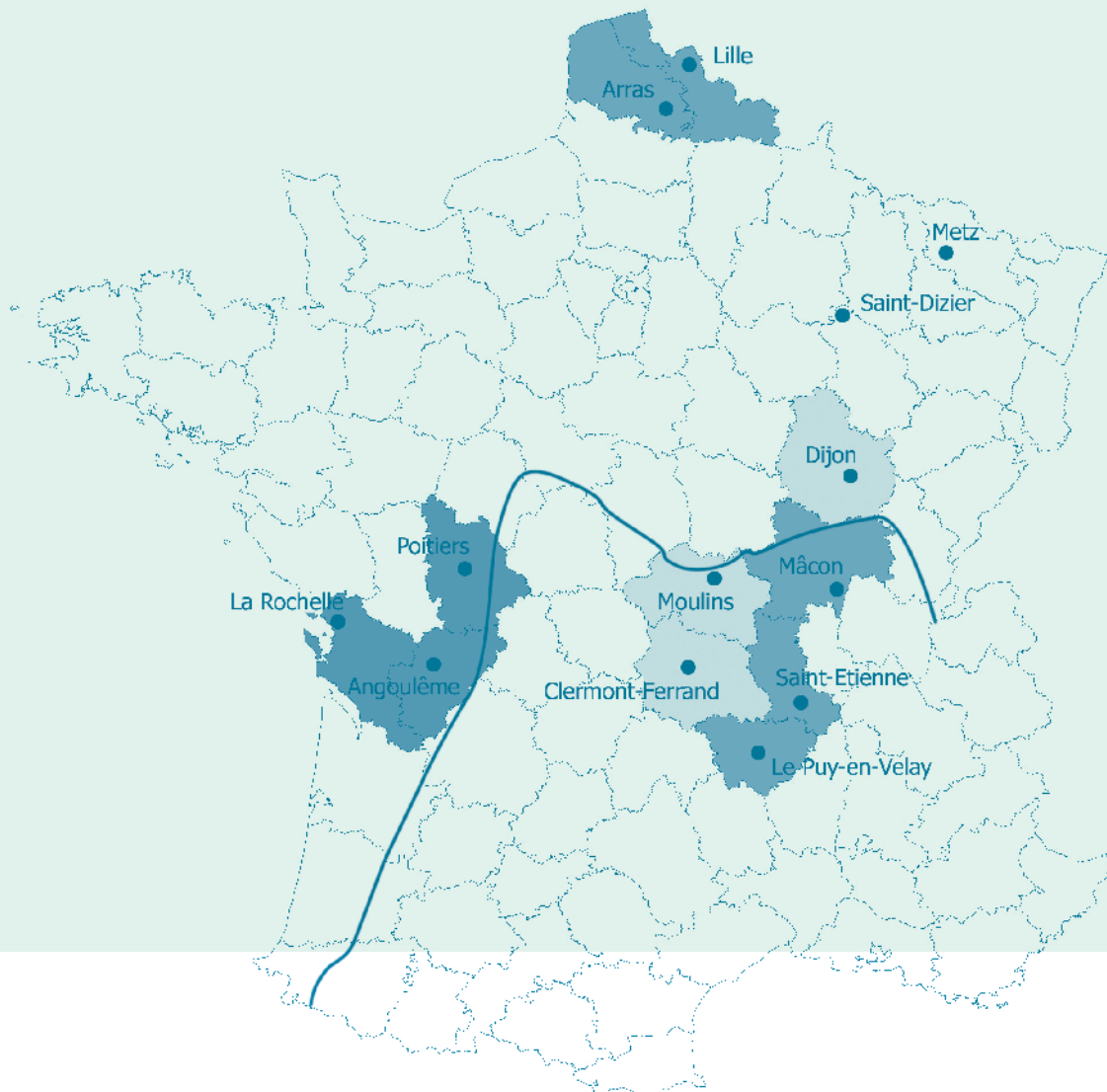


BENOÎT CHARENTON

L'implantation territoriale et administrative des Mosellans évacués dans les départements de correspondance : Essai de cartographie



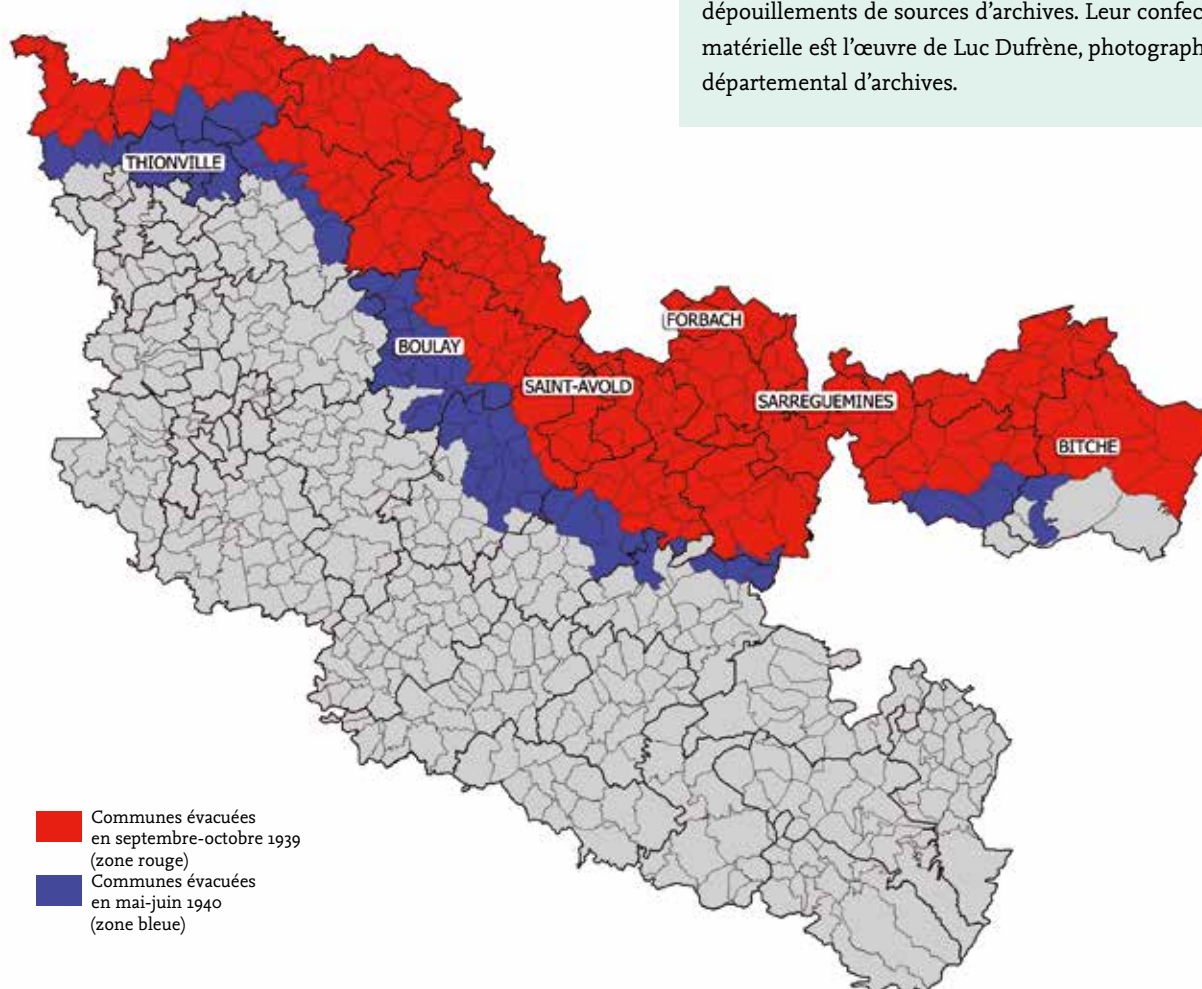
Le public de l'exposition *Un exil intérieur* présentée jusqu'au 7 mai 2010 par le service départemental d'archives de la Moselle a pu consulter pendant sa visite un certain nombre de cartes. La conception de cette manifestation par l'équipe des archives départementales a donné lieu à un travail cartographique qui n'a pas été publié intégralement dans le recueil d'articles qui accompagne l'exposition, pour des raisons essentiellement chronologiques. Réalisées pour renseigner le visiteur, ces cartes ont aussi permis aux rédacteurs de cet ouvrage d'obtenir une vue synthétique des mouvements de population qui ont résulté des évacuations. Plutôt que de longues listes de localités et de personnes déplacées, les cartes apparaissent en effet comme

l'outil adéquat pour percevoir la dimension territoriale et géographique de ce pan si particulier de l'histoire mosellane que fut l'évacuation, entre septembre 1939 et mai 1940, de près de 300 000 habitants du département. Il est possible, grâce à elles, d'apprécier l'ampleur des plans d'évacuation et d'hébergement prévus et les différences de préparation de l'accueil des Mosellans suivant les départements de correspondance. En les confrontant aux textes de l'époque, on peut même tenter de mesurer la part due à la planification dans l'implantation des populations dans ces départements et celle due à l'improvisation et aux circonstances¹.

LA « ZONE ROUGE » (ZONE AVANT)

ET LA « ZONE BLEUE » (ZONE ARRIÈRE)

Les communes mosellanes évacuées en 1939 / 1940.



1 – Les cartes présentées dans cet exposé ont été réalisées par Jean-Eric Iung (1-5) et Benoît Charenton (6-7) à partir de la compilation d'informations bibliographiques et de dépouillements de sources d'archives. Leur confection matérielle est l'œuvre de Luc Dufrène, photographe au service départemental d'archives.

La carte de la zone rouge évacuée en septembre-octobre 1939 et de la zone bleue évacuée en mai 1940 donne l'ampleur effective de l'évacuation telle qu'elle fut définie par les instructions ministérielles. La dernière d'entre elles, dite *Instruction générale de sauvegarde 38-39*, est envoyée aux préfets au début de 1939. Elle doit servir de base à l'élaboration d'un plan d'évacuation. La définition exacte de la zone à évacuer en première urgence incombe à la préfecture de la Moselle qui y travaille de concert avec l'autorité militaire, de longs mois avant le conflit². Cette bande d'une dizaine de kilomètres de large évite, autant que possible, les agglomérations importantes de l'ouest (Thionville) et du centre (Boulay) du département.

2 – On trouve trace de ce travail de préparation dans les cotes 5 R 587-592 des archives de la Moselle

3 – Christine GUTH, *La première évacuation de la population de l'arrondissement de Thionville-Est : des prémices à l'arrivée dans le département de correspondance (1922-novembre 1939)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Metz, Université Paul-Verlaine, 2006, p. 172-175.

4 – Archives départementales de la Moselle (Arch. dép. Moselle), 5 R 592, rapport sur l'évacuation de la zone frontière arrière et repliement exceptionnel des villes de Metz Thionville (avril 1940) : « le nombre de communes de la zone arrière et dont l'évacuation est préparée s'élève à 84, auxquelles viendraient s'ajouter 6 communes de la zone avant, comprises dans l'arrondissement de Thionville (frontière ouest) et dont une faible partie seulement (bouches inutiles) a été embarquée, en octobre 1939, à destination du département de la Vienne ». On trouve également dans ce dossier la copie des télégrammes du préfet de la Moselle annonçant à son collègue de la Vienne le départ de trains d'habitants de ces communes le 28 octobre 1939.

5 – Le préfet Charles Bourrat a laissé un récit de l'évacuation d'Audun-le-Tiche et d'Aumetz le 10 mai 1940 dans son mémoire intitulé *L'agonie de Metz*, publié par son fils : Jean-Guy BOURRAT, *L'exode de la Lorraine : itinéraire de Charles Bourrat, préfet de la République, de Metz à Neuengamme en passant par Montauban, Issy-les-Moulineaux*, p. 81-88. Le préfet mentionne également l'évacuation de Thionville à partir du 19 mai.

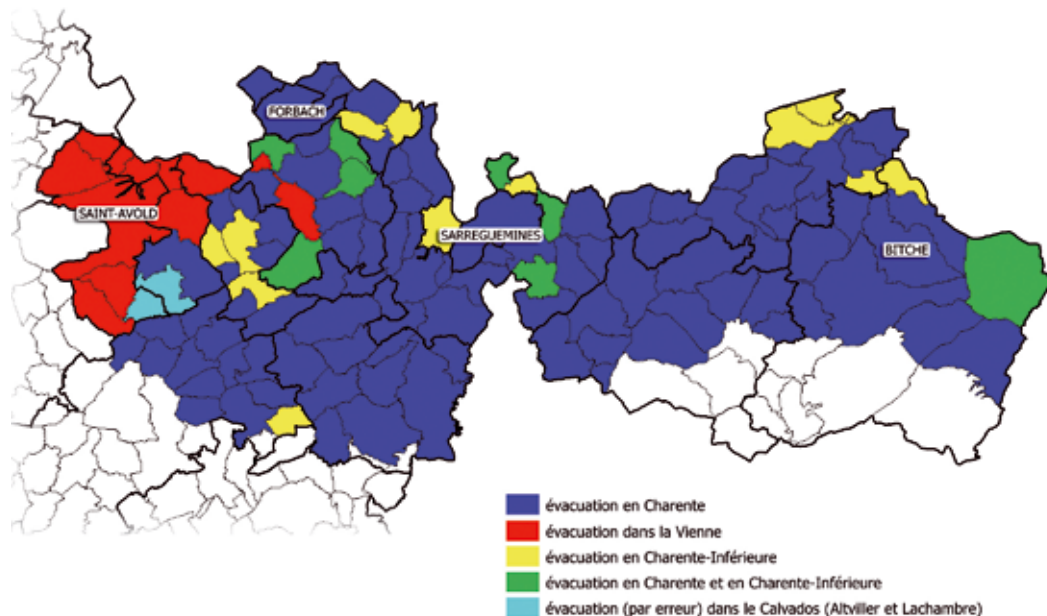
En revanche, elle englobe les villes peuplées du bassin houiller, situées à proximité immédiate de la frontière : Creutzwald, Freyming, Merlebach, Forbach, Saint-Avold ainsi que Sarreguemines (34 736 habitants au recensement de 1936) qui font toutes partie de la première vague d'évacuation.

Si tous les habitants de la zone rouge ont subi l'exil dès 1939, la chronologie exacte des départs permet de mettre au jour des différences sensibles. Les instructions ministérielles découpent en effet la zone rouge en « tranches » pour faciliter l'organisation de l'évacuation. Les communes des arrondissements de Sarreguemines, Forbach et Boulay sont évacuées dès le 1^{er} septembre, ainsi que les communes de l'arrondissement de Thionville-Est situées sur la rive droite de la Moselle, dépendant des cantons de Sierck et Metzervisse. Mais les habitants de la rive gauche de la Moselle frontaliers du Luxembourg (partie occidentale de l'arrondissement de Thionville-Est, communes dépendant du canton de Cattenom) bénéficient d'un sursis jusqu'à la mi-septembre (Fixem, Gavisse, Berg-sur-Moselle, Haute-Contz, Contz-les-Bains) voire jusqu'au 19-20 octobre pour les communes situées plus à l'ouest³. Quant aux sept communes de l'arrondissement de Thionville-Ouest incluses dans cette première vague (Audun-le-Tiche, Aumetz, Ottange, Rédange, Rochonvillers, Russange, Tressange), elles ne sont évacuées qu'à partir du 28 octobre, et encore ne s'agit-il que d'une évacuation partielle de « bouches inutiles » dans une région qui continue à employer de très nombreux ouvriers sidérurgistes dans des industries vitales pour l'effort de guerre⁴. Certains sont d'ailleurs repliés dans les usines sidérurgiques de Meurthe-et-Moselle.

Lors de la seconde évacuation, qui débute le 10 mai 1940, les habitants restant dans ces communes situées aux confins du Luxembourg sont évacués à leur tour⁵. C'est également le cas de toute la population de la « zone bleue », notamment celle des deux sous-préfectures de Thionville et Boulay. Tous ces Mosellans sont dirigés vers de nombreux départements de repli.

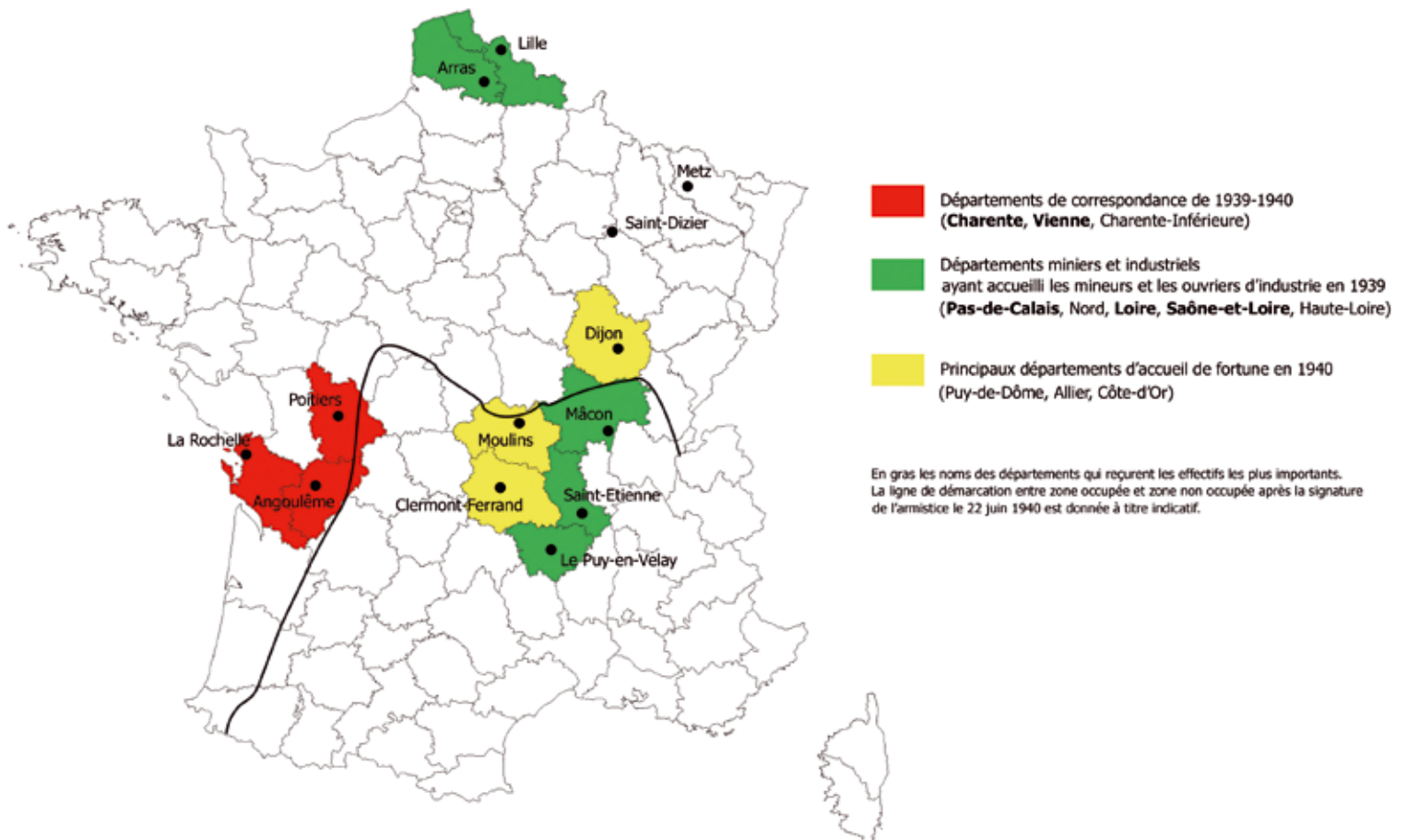
LES ZONES D'ÉVACUATION DES ARRONDISSEMENTS DE FORBACH ET SARREGUEMINES.

Les destinations des habitants des arrondissements de Sarreguemines et de Forbach en 1939



LES DÉPARTEMENTS DE CORRESPONDANCE

Les départements d'accueil des mosellans en 1939 / 1940.



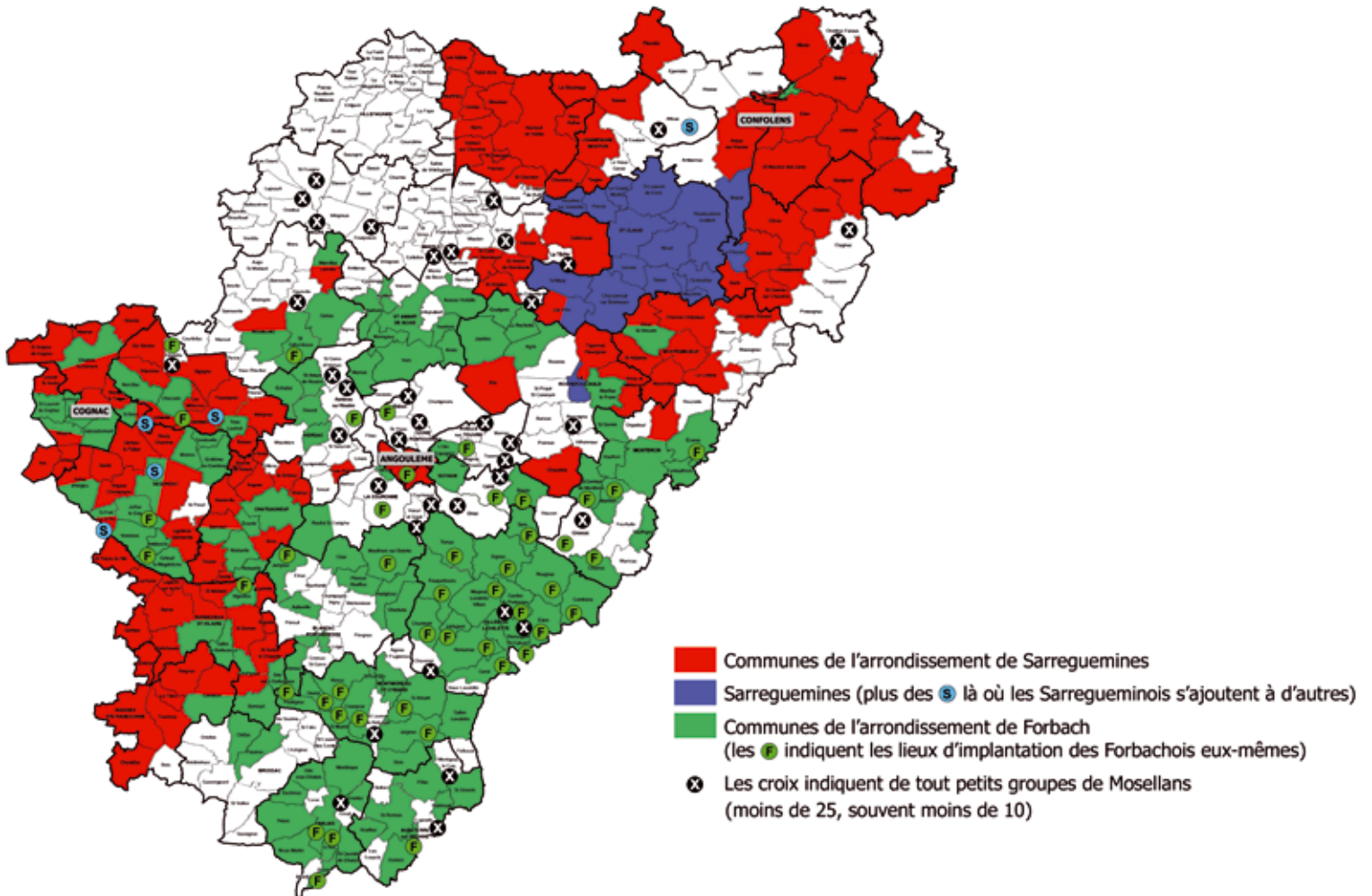
L'examen de la destination des exilés de la zone rouge permet de constater que les plans de la préfecture ont sommairement coupé la Moselle en deux. L'ouest du département (arrondissements de Thionville-Ouest et Est, partie occidentale de l'arrondissement de Boulay) est uniformément évacué dans la Vienne, département de correspondance prévu de longue date (avec la Charente). À l'est du département, en revanche, la situation est plus complexe. La majorité des habitants trouve

refuge dans la Charente, même si certains sont hébergés dans la Charente-Inférieure (aujourd'hui Charente-Maritime) où les autorités locales attendaient des Meusiens : ce département sert en fait à absorber le « trop-plein » de population évacuée dont souffre son voisin.

Quelques catégories de population connaissent un sort particulier. Les mineurs du bassin houiller sont envoyés avec leurs familles dans d'autres

L'IMPLANTATION DES COMMUNES MOSELLANES EN CHARENTE

L'inégale installation territoriale des Mosellans en Charente, septembre 1939 / avril 1940.



Cette carte est indicative car des déménagements et transferts de population (ou «décongestionnement») ont eu lieu tout au long de l'hiver.

Carte réalisée d'après Henri Hiegel, La drôle de guerre en Moselle. 1930-1940, t.1, Sarreguemines, 1983, p. 151-163, complétée par les listes des arch. dép. Charente (10 M 7 et liste du 13 février 1940 éditée par Marcel Neu, L'évacuation en Lorraine..., Sarreguemines, 1989, p. 221-223) et des arch.comm. Sarreguemines, dossier «Retour des évacués».

régions minières, essentiellement dans le Nord et le Pas-de-Calais (Béthune, Lens), la Saône-et-Loire (Blanzay, Chizeuil, Montceau-les-Mines) et la Loire (Saint-Étienne, Saint-Chamond, Firminy, Roche-la-Molière). Dans ce dernier département, une partie de la population évacuée, composée d'éléments inaptes au travail dirigés par erreur (personnes âgées notamment), est transférée en Haute-Loire dès le 19 septembre par mesure de « décongestionnement ». Les mineurs de fer de l'arrondissement de Thionville-Ouest sont également affectés dans ces mêmes bassins industriels en raison de leur savoir-faire particulier⁶. Ces évacuations « ciblées » ne concernent normalement jamais toute la commune, mais seulement la partie minière ou ouvrière de sa population. Quelques cas particuliers existent cependant, dus pour l'essentiel à des erreurs d'aiguillage pendant le transport. Ainsi, tous les habitants de la commune de Seingbouse sont envoyés sans distinction à Bully-les-Mines (Pas-de-Calais). Ce n'est qu'à la fin d'octobre que la partie de la population exerçant une activité sans rapport avec les mines est envoyée en Charente-Inférieure⁷. De même, les paysans d'Altwiller et Lachambre arrivent à Lens le 4 septembre avec les mineurs de leur commune. Renvoyés en train vers leur destination normale dans la commune de Romazières (Charente-Inférieure), ils échouent suite à une nouvelle erreur d'aiguillage à Cabourg (Calvados) où beaucoup demeurent jusqu'à leur retour en Moselle à l'automne 1940.

Lors de l'évacuation de la zone bleue en mai 1940, le transfert des populations était prévu pour l'essentiel en Vienne et en Charente-Inférieure⁸. Les opérations d'évacuation commencent le 10 mai et se poursuivent au moins jusqu'au 23, dans un désordre croissant et sous les bombardements⁹. La plupart des évacués ne rejoignent pas les départements de correspondance, même si la Vienne accueille de nouveaux contingents de Mosellans. Les évacués, mêlés à des réfugiés belges et luxembourgeois, sont hébergés dans l'urgence, et pour quelques mois seulement, dans de nombreux départements dont les principaux sont la Côte-d'Or, le Puy-de-Dôme et l'Allier.

La Charente, peuplée de 310 000 habitants au recensement de 1936, est le département qui compte le plus de réfugiés mosellans. Au début de 1940, on comptabilise ainsi 72 000 évacués de la zone rouge dans les communes d'accueil prévues, plus 12 à 14 000 évacués volontaires ou affectés spéciaux¹⁰.

L'implantation des Mosellans dans leurs communes d'accueil a été prévue par un plan d'hébergement dont les préfets de la Charente et de la Vienne ont la charge. Ce plan est élaboré à partir de questionnaires envoyés aux maires sur les possibilités d'hébergement de leur commune. Ceux-ci répondent généralement en minorant leurs capacités d'accueil pour réduire la charge qui risque de peser sur eux. La préfecture est obligée de rappeler à l'ordre les maires récalcitrants. Le travail matériel d'élaboration du plan se fait ensuite en collaboration avec la préfecture de la Moselle par l'envoi de tableaux où figurent communes évacuées et communes d'accueil avec mention de leurs populations respectives¹¹.

6 – Arch. dép. Moselle, 5 R 592, dossier « Évacuation de mineurs ».

7 – Henri HIEGEL, *Ils disent « drôle de guerre », ceux qui n'y étaient pas. La drôle de guerre en Moselle*, 3 sept. 1939-10 mai 1940, Sarreguemines, 1983, p. 139-140.

8 – Arch. dép. Moselle, 5 R 592, rapport sur l'évacuation de la zone frontière..., déjà cité : « [les évacués] sont à diriger, partie sur la Charente-Inférieure, partie sur la Vienne ». Le surpeuplement de la Charente avait sans doute justifié qu'on n'y envoie pas davantage de réfugiés.

9 – *Idem*, dossier « Évacuations. Résumé des dispositions prises depuis le 10 mai 1940 (violation par les troupes allemandes des territoires luxembourgeois, belges et hollandais) ».

10 – Cette catégorie d'évacués n'est pas comptabilisée avec précision par les autorités et ne figure donc pas sur la carte.

11 – Arch. dép. Moselle, 5 R 592 (concerne essentiellement l'évacuation de mai 1940).

L'implantation des Mosellans en Charente fait apparaître d'importantes inégalités territoriales, un mélange des arrondissements d'origine dans les arrondissements d'accueil et une disparité dans le nombre de réfugiés accueillis avec, souvent, de très petits groupes disséminés. Le cas le plus fréquent, en effet, semble être la répartition des habitants d'une commune mosellane entre plusieurs communes charentaises.

L'arrondissement d'Angoulême, qui occupe tout le centre du département, accueille pour l'essentiel des communes de l'arrondissement de Forbach (dont la mairie est repliée à Villebois-Lavalette). La densité de Mosellans est assez inégale : la partie nord de l'arrondissement, en particulier, est entièrement vide. L'arrondissement de Confolens héberge les habitants de l'arrondissement de Sarreguemines (commune dont le siège est à Chasseneuil-sur-Bonnieure). L'arrondissement de Cognac, à l'ouest, apparaît très rempli de Mosellans des deux arrondissements.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette répartition inégale, qui résulte à la fois de certaines circonstances locales et d'un plan d'hébergement imparfaitement exécuté.

La Charente présente des disparités géographiques importantes. Au Confolentais pauvre avec de médiocres possibilités d'hébergement s'oppose la riche région de Cognac. Un rapport du préfet Georges Malick fait état de cette disparité¹² :

« Plan d'hébergement. Deux zones en Charente : moitié nord, moitié sud.

Moitié nord : faible densité de la population charentaise. À l'exception des chefs-lieux de canton, bourg peu important dans chaque commune rurale, composée le plus souvent de nombreux hameaux dispersés. Pays pauvre, standing de vie très bas d'où possibilités d'hébergement très réduites : locaux assez restreints, matériel de couchage appartenant aux Charentais en très petite quantité. Donc, grosses difficultés d'absorption des contingents d'évacués affectés à chaque commune.

Moitié sud partie plus riche du département, surtout dans l'arrondissement de Cognac ».

De plus, le plan d'hébergement prévoyait également, dès 1939, l'évacuation de la zone bleue, ou zone arrière, qui n'a finalement eu lieu qu'en mai 1940. Ceci explique sans doute l'absence de Mosellans dans certaines communes du nord du département, réservées à des évacués qui ne sont jamais venus. Cette application incomplète du plan aboutit à des absurdités administratives : alors que certaines communes sont surpeuplées, d'autres n'ont reçu aucun réfugié. C'est d'ailleurs ce que précise le préfet dans le même rapport : *« Il est important de préciser que ce plan établi n'a pas pu être respecté car le schéma prévu des opérations d'évacuation n'a lui-même pas été respecté »*. Répondant le 7 février 1940 à une demande de recensement de places disponibles dans son arrondissement, le sous-préfet de Cognac signale que les cantons de Rouillac et Brossac sont presque libres au cas où il faudrait accueillir de nouveaux évacués. Il s'empresse cependant d'ajouter que ces cantons doivent impérativement être réservés au décongestionnement à l'intérieur de son propre arrondissement, le plus surpeuplé en proportion de tout le département¹³.

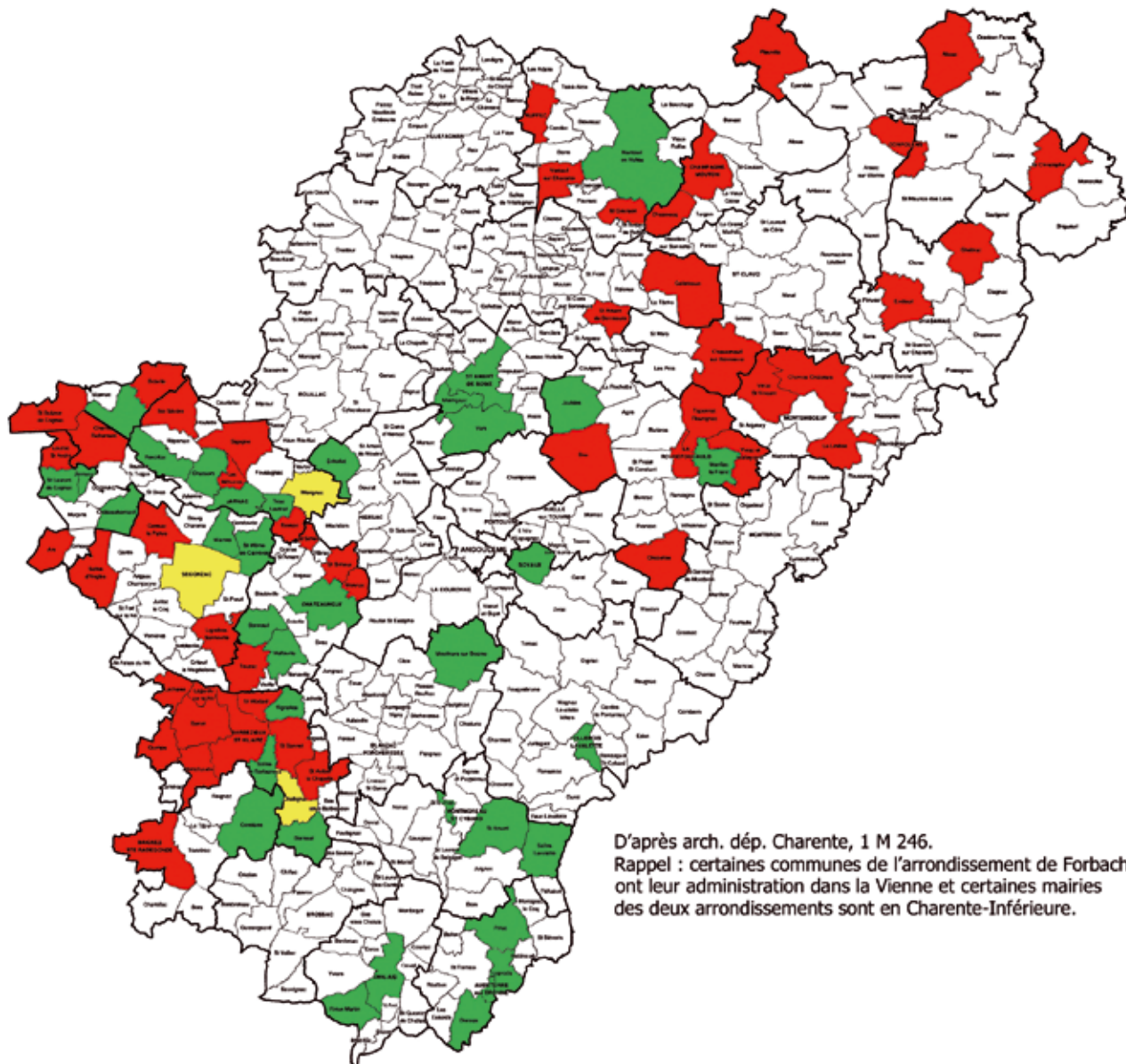
La configuration des voies de communication semble également avoir joué un rôle dans les difficultés d'acheminement des évacués :

« Le département de la Charente ne dispose pas comme celui de la Vienne, par exemple, d'un réseau ferroviaire en étoile : il ne comporte qu'une grande artère médiane, celle de Bordeaux-Paris, et deux artères orientées sud-ouest et nord-est : vers Cognac et Confolens. Les difficultés s'en sont trouvées accrues d'autant qu'il fallait débarrasser dans le minimum de temps les quais pour la mobilisation et que, par ailleurs, faute de personnel, aucun trafic n'était possible la nuit sur des réseaux d'intérêt secondaire. [...]

Devant cet afflux massif de réfugiés, les cantonnements d'Angoulême étant surchargés de troupes, étaient insuffisants, tout comme l'étaient les moyens de transport, pour diriger les évacués sur leurs communes d'accueil, on s'est trouvé dans la nécessité absolue d'utiliser les rames qui avaient amené les Mosellans, composées souvent de 40 ou 45 wagons,

L'IMPLANTATION DES MAIRIES MOSELLANES EN CHARENTE

Les mairies des communes des arrondissements de Forbach (en vert) et de Sarreguemines (en rouge) repliées en Charente à la fin 1939.
Les communes charentaises qui sont le siège de deux mairies mosellanes (en jaune).



D'après arch. dép. Charente, 1 M 246.
Rappel : certaines communes de l'arrondissement de Forbach ont leur administration dans la Vienne et certaines mairies des deux arrondissements sont en Charente-Inférieure.

pour les diriger sur toutes les gares annexes de répartition, afin de ne pas les laisser stationner trop longtemps à Angoulême»¹⁴.

Du fait de l'organisation des départs par tranches, c'est d'ailleurs en Charente que les Mosellans du centre et de l'est, premiers évacués par ordre chronologique, débarquent en flots particulièrement serrés à partir du 4 septembre.

12 – Arch. dép. Charente, 1 M 244, rapport « Hébergement des réfugiés mosellans en Charente », s. d.

13 – *Idem*, 1 M 246.

14 – *Idem*, 1 M 244, rapport « Hébergement des réfugiés mosellans en Charente », s. d.

La réussite de l'opération d'implantation des Mosellans en Charente est donc assez mitigée. C'est ce qui explique le rôle important, à partir de janvier 1940, des opérations de « décongestionnement » destinées à rétablir les équilibres démographiques. Le préfet justifie ces opérations par la double nécessité d'assurer aux réfugiés un logement décent et de répartir équitablement l'effort entre toutes les communes charentaises. Ces opérations sont globalement un échec, suite aux réticences des Mosellans à être déplacés une fois encore.

Pour faire face aux circonstances, une organisation administrative spécifique se met en place dans les départements d'accueil. Chaque mairie a son siège « pour ordre » dans une commune charentaise, mais sa population est en général disséminée entre plusieurs communes, compte tenu de la dispersion de l'habitat rural dans ces régions.

À la préfecture, un secrétaire général pour les réfugiés est installé près du préfet. À Angoulême, il s'agit du sous-préfet de Sarreguemines, Jean Lalanne ; à Poitiers, de celui de Forbach, Léon-François Armand, remplacé 18 novembre 1939 par Robert Holveck, sous-préfet de Guebwiller. Ces hauts fonctionnaires traitent toutes les affaires concernant les réfugiés et jouent un rôle d'animation et de lien entre les élus mosellans en exil en organisant pour eux des réunions dans les chefs-lieux de cantons.

15 – Le détail de ces questions administratives est donné par le mémento publié par la préfecture de la Vienne : *Pour le réfugié lorrain : mémento administratif à l'usage de MM. les maires des communes d'accueil de la Vienne, de MM. les maires des communes repliées de la Moselle et des réfugiés lorrains dans la Vienne*, Poitiers, impr. Beaulu, 1939, 44 p.

16 – Arch. dép. Charente, 1 M 245, circulaire préfectorale du 13 octobre 1939.

Les mairies mosellanes sont représentées dans les communes d'accueil par le maire ou par un adjoint. Elles conservent des pouvoirs limités, notamment l'obligation de voter leur budget, consacré essentiellement à la paie du personnel communal et à des dépenses d'assistance telles les frais d'hospitalisation ou d'inhumation des indigents ou encore les secours exceptionnels. Elles ont également en charge la recherche de familles séparées. De façon générale, elles jouent un rôle de facilitateur entre leur population et la population d'accueil¹⁵. En revanche, les maires des communes d'accueil sont seuls détenteurs des pouvoirs de police dans la commune, de la tenue de l'état civil (y compris pour les Mosellans) et de la distribution des indemnités de réfugiés.

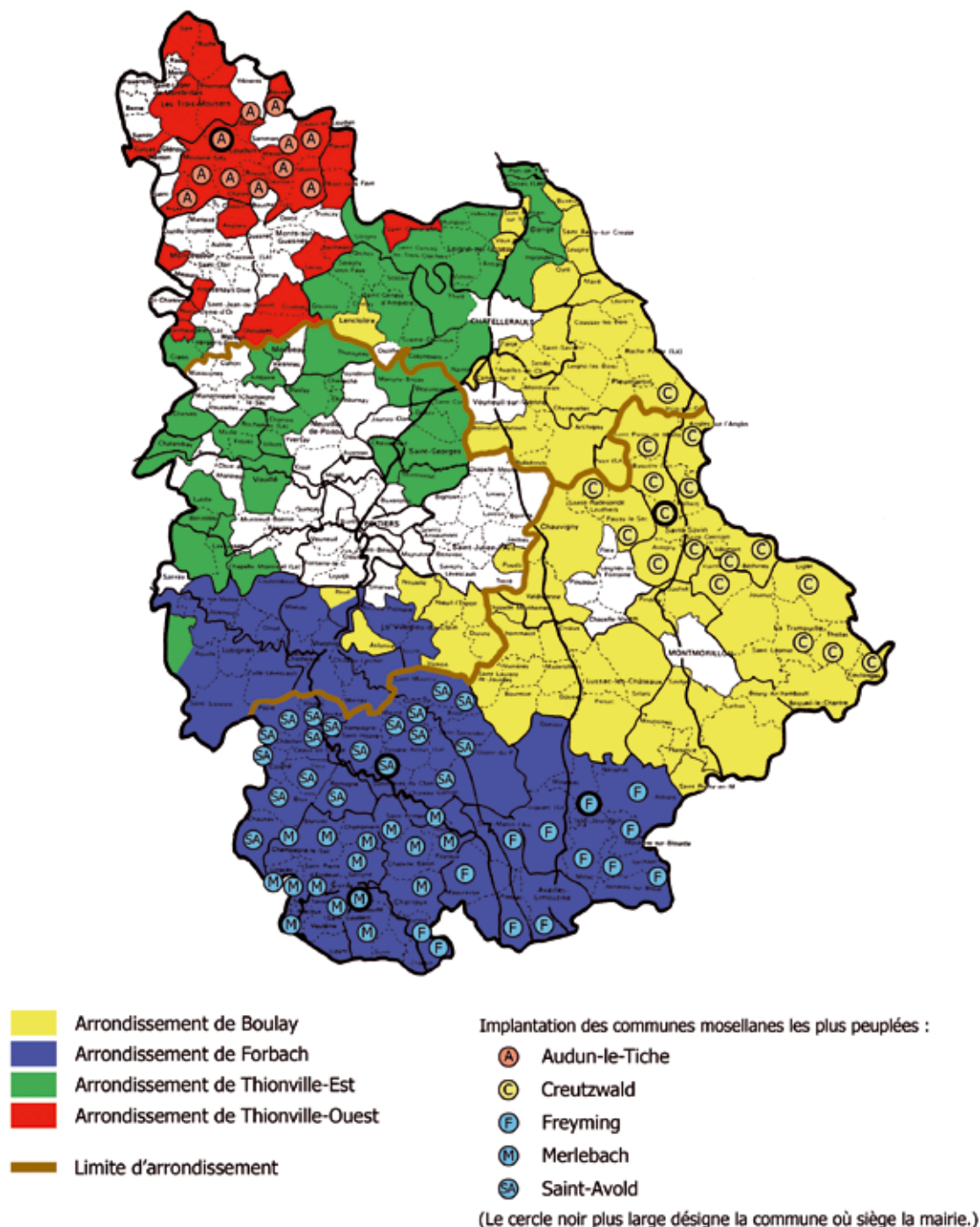
En Charente, l'immensité des besoins aboutit par ailleurs, dès le 13 octobre 1939, à un redécoupage provisoire des trois arrondissements du point de vue de l'assistance aux réfugiés. Les arrondissements de Cognac et Confolens voient leur superficie agrandie au détriment de celui d'Angoulême. Chaque sous-préfet reste maître de la gestion des réfugiés de son arrondissement ; la gestion de ceux de l'arrondissement d'Angoulême est confiée au contrôleur général des réfugiés, le docteur Roy¹⁶.

La Vienne est le second département le plus peuplé de Mosellans : en plus des 306 000 Poitevins recensés en 1936, on y compte ainsi 62 000 Mosellans au début 1940, dont 51 500 évacués collectifs.

La carte de l'implantation des communes mosellanes dans la Vienne permet de distinguer aisément quatre « blocs » de population correspondant aux quatre arrondissements évacués de Thionville-Ouest, Thionville-Est, Boulay et Forbach. En revanche, cette répartition ne se superpose pas avec les limites des arrondissements poitevins de Châtelleraut, Poitiers et Montmorillon.

L'IMPLANTATION DES COMMUNES MOSELLANES DANS LA VIENNE

Répartition des communes mosellanes évacuées dans la Vienne selon leur arrondissement d'origine, septembre 1939 / avril 1940



Carte réalisée d'après Henri Hiegel, *La drôle de guerre en Moselle, 1939-1940*, t. 1, Sarreguemines, 1983, p. 151-163 ; Christine Guth, *La première évacuation de la population de Thionville-Est : de l'arrivée dans le département de correspondance de la Vienne au retour en Moselle annexée de fait (septembre 1939 à novembre 1940)*, université de Metz, mémoire de master 2, 2008, p. 270-276, complétée par les listes des arch. dép. Vienne (4 M 676, 1208, 1209).

À la différence de la Charente, les communes mosellanes y sont plus fréquemment hébergées dans une seule commune poitevine, ce qui n'empêche pas des cas de disséminations multiples ou parfois, au contraire, l'hébergement de plusieurs communes mosellanes dans un seul lieu d'accueil. Les quelques rares cas de cohabitation dans un même lieu de localités mosellanes originaires d'arrondissements différents correspondent en fait à des communes réfugiées voisines : c'est le cas à Iteuil (arrondissement de Poitiers) où sont rassemblés les habitants de Longeville-lès-Saint-Avoid (arrondissement de Boulay) et de Carling (arrondissement de Forbach).

La répartition des Mosellans apparaît globalement plus équilibrée qu'en Charente. Les quelques communes dépourvues d'évacués peuvent être réservées par le préfet à d'autres types d'hébergement : c'est le cas par exemple de Jaunay-Clan qui abrite un camp militaire¹⁷. De plus, comme en Charente, ces quelques « trous » correspondent souvent à l'emplacement prévu pour des réfugiés qui ne sont pas venus : il s'agit soit des habitants des communes de l'arrondissement de Thionville-Ouest qui n'ont été évacuées qu'en partie, soit de communes de la zone bleue. Dans une réponse au député Masteau le 30 novembre 1939, le préfet de la Vienne, Henri Moulonguet, écrit ainsi : « je ne crois pas qu'il soit question pour le moment d'autres évacuations que celles concernant les communes de

*la Moselle classées en première urgence et non encore évacuées. Mais les communes correspondantes de la Vienne destinées à les recevoir sont libres et par conséquent l'arrivée de ces nouveaux réfugiés ne saurait imposer de charges supplémentaires aux communes qui ont déjà reçu leur contingent »*¹⁸. C'est d'ailleurs dans ces communes que l'on prévoit d'installer les réfugiés de la deuxième vague en mai 1940.

Parmi les autres facteurs qui expliquent cette répartition plus harmonieuse des Mosellans en Vienne, il semble que les disparités moindres du territoire, une volonté de planification plus « égalitaire » de la part du préfet et une arrivée légèrement différée des évacués aient également permis une meilleure organisation.

La configuration du réseau de transport semble notamment avoir joué un rôle favorable. Comme le signale le préfet Moulonguet dans un rapport du 8 octobre 1939¹⁹ :

« J'ai mis à exécution le plan, préparé de longue date, de construction des cinq centres d'accueil qui, à proximité des cinq gares régulatrices choisies : Poitiers, Châtelleraut, Loudun, Civray et Lussac-les-Châteaux étaient destinés à l'hébergement [...]. Le département avait été divisé en cinq secteurs correspondant à chacun des centres d'accueil précités, chaque centre dirigeant les réfugiés par les trains de service journalier sur les gares les plus proches des communes qui lui étaient rattachées ».

Le préfet de la Vienne insiste dans ses rapports sur le fait que la planification a été préparée en tenant compte d'un double critère géographique et numérique, les communes mosellanes devant être hébergées dans une seule localité de correspondance ou, à défaut, dans plusieurs communes limitrophes, en tenant compte des capacités des communes d'accueil. La superposition devait avoir lieu canton par canton. Pourtant, la réalité dément souvent ce bel ordonnancement. Les communes du canton de Sierck sont ainsi réparties sur pas moins de cinq cantons poitevins²⁰ ! Les témoignages des évacués font aussi état de communes

17 – Christine GUTH, *La première évacuation de l'arrondissement de Thionville-Est : de l'arrivée dans le département de correspondance de la Vienne au retour en Moselle annexée de fait (septembre 1939 à novembre 1940)*, mémoire de master 2 d'histoire, Metz, Université Paul-Verlaine, 2008, p. 36.

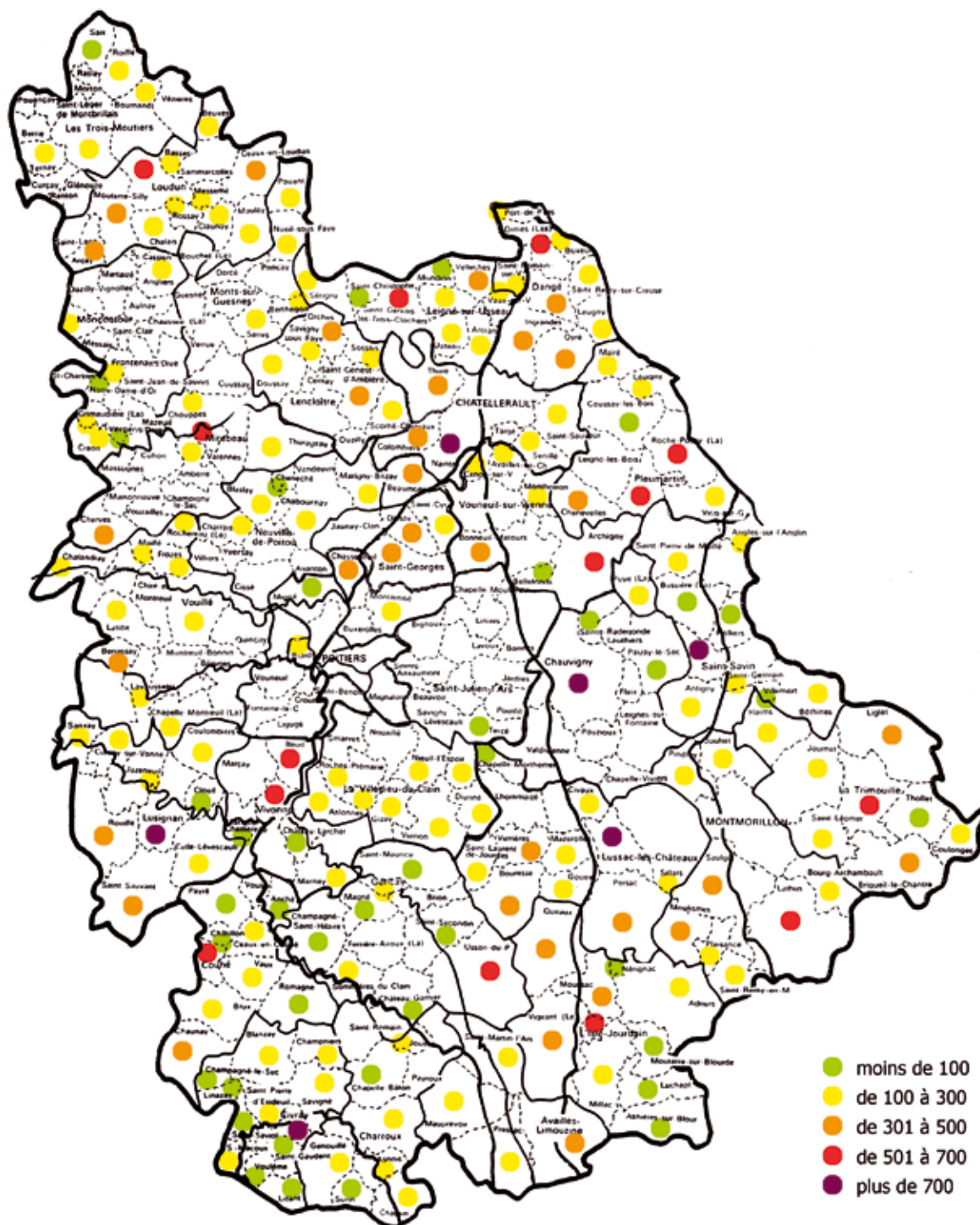
18 – Arch. dép. Vienne, 4 M 673.

19 – *Idem*, 4 M 820.

20 – Christine GUTH, *La première évacuation de l'arrondissement de Thionville-Est : de l'arrivée dans le département de correspondance de la Vienne au retour en Moselle...*, ouv. cit., p. 36-38.

LA RÉPARTITION DE LA POPULATION MOSELLANE DANS LA VIENNE

Nombre de Mosellans par commune d'accueil dans la Vienne, fin 1939.



Carte réalisée d'après les listes des arch. dép. Vienne (4 M 676, 1208, 1209).

recevant des réfugiés qu'elles n'attendaient pas ou en plus grand nombre que prévu, tandis que d'autres restent vides. Dans le détail, l'implantation des Mosellans en Vienne n'est donc pas exempte de dysfonctionnements, même si ceux-ci sont moins importants qu'en Charente. Des mesures de décongestionnement ont bien eu lieu en Vienne également, mais dans une moindre mesure que dans le département voisin. Si le préfet annonce leur achèvement à la fin de novembre, ces mouvements se poursuivent néanmoins dans de faibles proportions après cette date²¹.

La relative stabilité de la population mosellane dans la Vienne permet de proposer une représentation cartographique du nombre de ces réfugiés par communes d'accueil.

La grande majorité des localités poitevines héberge ainsi en moyenne entre 100 et 300 personnes : ceci correspond sans doute aux capacités maximales d'accueil de ces communes, constituées surtout de petites agglomérations à l'habitat dispersé. À l'échelle du département, le sud de l'arrondissement de Montmorillon paraît légèrement moins peuplé, mais il s'agit en fait des habitants de Freyming et Merlebach qui se trouvent disséminés par petits groupes dans de nombreuses communes de ce secteur.

Les concentrations principales de Lorrains se trouvent dans les villes, souvent des chefs-lieux de canton, qui abritent le siège d'une ville mosellane importante dont le surplus de population déborde sur les communes voisines. Ainsi, Chauvigny abrite 966 habitants de Bouzonville tandis que 233 Bouzonvillois supplémentaires trouvent refuge dans les communes voisines de Sainte-Radegonde, La Puye et Bellefonds²². Creutzwald compte 728 habitants à Saint-Savin-sur-Gartempe, siège de sa mairie, mais 2732 Creutzwaldois supplémentaires vivent dans 16 communes avoisinantes, dont 563 à la Trimouille. Ce schéma d'implantation dans et autour de la commune poitevine abritant la mairie repliée est le même pour les habitants des principales villes mosellanes évacuées, comme Merlebach (3138 habitants dont 1280 à Civray), Audun-le-Tiche (3005 habitants dont 602 à Loudun), L'Hôpital (1524 habitants dont 708 à Lusignan), Freyming (2548 habitants dont 550 à l'Isle-Jourdain) et Saint-Avoid (2309 habitants dont 630 à Couhé, contre seulement 150 à Sommières-du-Clain où siège la mairie).

Pourtant, ces communes poitevines assez peuplées qui abritent un nombre important de Mosellans ne sont pas nécessairement celles qui subissent la plus forte pression démographique rapportée au nombre de leurs habitants. La commune de Naintré (1800 habitants) abrite ainsi à la fin de 1939 1200 réfugiés d'Himling-lès-Thionville, Haute-Kontz, Hunting et Kirschnaumen, preuve de certaines aberrations dans l'implantation des Mosellans et des limites du « critère numérique » dans la planification des arrivées. Il en va de même pour Lussac-les-Châteaux (1850 habitants), qui héberge avec les difficultés que l'on devine 795 habitants de Ham-sous-Varsberg. Les communes de Vienne les plus surchargées ne sont donc pas toujours celles qui hébergent les plus grandes villes mosellanes (dont la population est répartie sur plusieurs autres localités), mais plutôt celles qui abritent tout entière une commune de rang un peu inférieur, voire plusieurs communes moyennes.

21 – Arch. dép. Vienne, 4 M 673 : « les mesures de répartition qui s'imposaient [du fait de la surpopulation] sont presque entièrement terminées » (30 novembre 1939).

22 – Ces chiffres proviennent de listes de la population mosellane réfugiée conservées aux archives départementales de la Vienne sous les cotes 4 M 676 et 4 M 1209. La liste la plus complète, cotée 4 M 1209, date probablement de la fin de 1939. Elle a servi de référence pour l'établissement de cette carte.

Il convient enfin de préciser que si Poitiers, Montmorillon et Châtellerauld, les trois principales villes du département, sont normalement libres de réfugiés mosellans « planifiés » pendant l'hiver 1939-1940, elles n'en sont pas moins investies par de très nombreux réfugiés « libres » : il peut s'agir de Mosellans originaires de la zone rouge mais venus par leurs propres moyens, de personnes originaires de communes non évacuées qui cohabitent avec des réfugiés originaires d'autres départements. À la fin de 1939, Poitiers compte ainsi 3655 réfugiés libres mosellans et Châtellerauld 82.

CONCLUSION

La représentation cartographique de l'exil des Mosellans permet donc de se faire une idée précise de leur dispersion dans les principaux départements de correspondance. Pour autant, cette présentation donne une image sans doute artificiellement « fixiste » d'une situation compliquée dans le détail et en perpétuel changement de septembre 1939 à octobre 1940. Elle ne doit donc pas être utilisée comme une référence pour toute la période, mais plutôt comme une image « photographique » de la répartition de cette population à un instant donné. À ces réserves méthodologiques près, le sujet est riche et pourrait être complété, notamment par une cartographie plus précise du phasage des départs de la zone rouge ou par une représentation de l'implantation des mineurs mosellans dans les départements qui les ont accueillis.